

Domaine	Design
Filière	Bachelor Architecture d'intérieur
Titre du module	Technique (matériel) 2
Type de module	Module d'orientation – Module obligatoire *
Code	12TEM2
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	3 ECTS
Semestre	Semestre 2
Lieu	HEAD – Genève
Prérequis	Avoir validé le module Technique (matériel) 1
Langues principales	Français
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Théorie et pratique de la construction 2 : poursuivre l'apprentissage des différents systèmes de construction possibles en architecture.
Contenu et formes d'enseignement	Théorie et pratique de la construction 2 : Cours théorique suivi d'une partie pratique par le biais d'analyses, de projets, de dessins ou de réalisations de maquettes.
Modalités d'évaluation et validation	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale (jury) par le, la ou les professeur·e·s responsable·s du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. Les exigences particulières à ce module sont les suivantes : Théorie et pratique de la construction 2 : Les étudiant·e·s sont évalué·e·s par un examen écrit à la fin du semestre et de manière continue par des exercices pratiques. Le module est acquis lorsque l'étudiant a obtenu la note moyenne minimum de 4. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
Modalité de remédiation et de répétition	Remédiation : possible en cas de résultat légèrement insuffisant (note 3,5). Elle consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant.e concerné.e dans un délai fixé par le calendrier académique. Répétition : lorsque les crédits attribués au module ne sont pas acquis, le module doit être répété entièrement dès que possible, en principe dès le semestre suivant. Pas de remédiation possible lors de la répétition du module.
Enseignant·e·s	Irma Cilacian
Responsable du module	Javier Fernandez Contreras
Descriptif validé le	15.07.2020
Par	Javier Fernandez Contreras, responsable de la filière Architecture d'intérieur de la HEAD – Genève

* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 15 juillet 2014